

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

## ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

### 1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2010
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en février 2010
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Demande Emploi d'été – Canada, dépôt de 2 projets
- 1.7 Demande de projet – AgriEsprit
- 1.8 Traitement remboursement des frais de représentation
- 1.9 Inscription formation – Adjudication de contrats municipaux

### 2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2010
- 2.2 Engagements de crédits – Mars 2010

### 3. Sécurité publique

- 3.1 Inscription de la Brigade – Festival des pompiers été 2010
- 3.2 Frais de déplacements visite de Maxi-Métal à Saint-Georges-de-Beauce et Pierreville
- 3.3 Dépôt rapport nombre d'appels d'urgence 9-1-1 année 2009

### 4. Transport et hygiène du milieu

- 4.1 Avis de motion - nomination de la rue de la Falaise et un chemin dans le secteur du lac-Huron
- 4.2 Confirmation de travaux – Amélioration du réseau routier
- 4.3 Assainissement des eaux usées – secteur lac-Huron – Suivi
- 4.4 Consultation VTT-rue Principale

### 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande d'appui CPTAQ - lot 92-p, rang III Price
- 5.2 Demande d'appui CPTAQ - 120, 1<sup>er</sup> rang Price
- 5.3 Demande d'appui CPTAQ – lot 27-p, rang 1 Sud-Ouest
- 5.4 Demande d'approbation plan de lotissement Domaine du Batiscais
- 5.5 Demande de dérogation mineure – 80 rue Magnan
- 5.6 Demande à Hydro-Québec lors du changement des poteaux
- 5.7 Aménagement – rue Sainte-Marie en période estivale
- 5.8 Mai, mois de l'arbre
- 5.9 Nomination président CCU
- 5.10 Inscription formation : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

### 6. Loisirs et culture

- 6.1 Appel de proposition – Entretien des aménagements paysagers municipaux
- 6.2 Mandat CCU - Patrimoine bâti
- 6.3 Demande d'aide financière – Comité des Loisirs
- 6.4 Nomination d'un représentant – Réseau en loisirs Mékinac
- 6.5 Demande d'aide financière 2010- Maison des jeunes
- 6.6 Soirée d'accueil pour les nouveaux membres du réseau Biblio CQLM à Trois-Rivières

### 7. Autres sujets

- 7.1 Comité Famille – Dépôt - Rapport des actions familles

7.2 150° St-Ubalde – demande de participation à la parade – Char  
Allégorique

7.3. Varia

7.3.1. Adoption rapport particularités cueillette des ordures Lac-  
aux-Sables pour le devis commun avec la MRC Mékinac

7.3.2. Retrait de la municipalité de Lac-aux-Sables dans l'entente  
de la MRC pour le service d'inspecteur en bâtiments

7.3.3. Demande d'autorisation de stationnement d'une remorque  
citerne de la RGMRM

7.3.4.

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

7.5 Levée de l'assemblée

-----

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des  
séances le 1<sup>er</sup> jour du mois de mars deux mille dix (01 mars 2010) à la salle  
municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire

Marius St-Amant, conseiller

Daniel Roy, conseiller

Lise Méthot, conseillère

Ghislain Trépanier, conseiller

Réjean Gauthier, conseiller

Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1. Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de  
Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale &  
Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

### **1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2010-03-056**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le  
conseil adopte l'ordre du jour de la session du 1<sup>er</sup> mars 2010 en laissant le point  
**VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2010**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 a  
été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2010-03-057**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Daniel Roy et  
résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **1.4. Dépôt du bordereau de correspondance reçue en février 2010**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance du mois de février 2010 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance du mois;

**2010-03-058**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Marius St-Amant que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **1.5. Première période de question – Parole à l'assemblée**

Début : 19h40

Fin : 19h43

#### **1.6 Demande Emploi d'été – Canada, dépôt de 2 projets**

**2010-03-059**

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil entérine les deux (2) demandes qui ont été déposées pour la municipalité au programme Demande Emplois d'Été au gouvernement fédéral pour un agent de développement-bureau touristique, Loisirs et Centre communautaire et un technicien à l'urbanisme pour une durée de 12 semaines (emploi étudiant). De plus, le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **1.7 Demande de projet - AgriEsprit**

**2010-02-060**

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que le conseil autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière AgriEsprit. De plus, le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **1.8 Traitement remboursement des frais de représentation**

**2010-03-061**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que tous les frais de représentation autorisés au préalable soit remboursés selon les barèmes suivants pour les élus, les représentants de la municipalité et ses délégués.

A) Frais de déplacement lors de l'utilisation de son véhicule moteur : 0,45 \$ du kilomètre parcouru.

B) Frais de repas maximum admissible (sur présentation de factures) :

- Déjeuner	=	10,00 \$
- Dîner	=	15,00 \$
- Souper	=	20,00 \$

C) Frais de séjour : selon les barèmes et coûts exigés par l'établissement d'hébergement et les frais de stationnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **1.9 Inscription formation – Adjudication de contrats municipaux**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité aura à conclure plusieurs contrats au cours de la prochaine année ;

**CONSIDÉRANT** que les normes réglementaires régissant l'adjudication de contrats sont très strictes et complexes ;

**2010-03-062**

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation de la COMAQ – L'adjudication de contrats le 24 mars 2010 à Drummondville. Les frais d'inscription et les frais de déplacement seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2010**

**2010-03-063**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée au 26 février 2010 au montant de 29 257.51 \$ soient approuvés et payés et que la liste des paiements pré-autorisés soient entérinées au montant de 78 704.65 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 26 février 2010.

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier Adm.A.,  
Directrice-générale & Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **2.2 Engagement de crédits – mars 2010**

**2010-02-064**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **1. Transport**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>
Achat et installation 2 portes de garage (Atelier)	6 485 \$ + taxes	Budget immobilisations : Transport

#### **2. Aménagement et développement**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>
Table à langer murale	320 \$ + taxes	Budget immobilisations Revenus taxe spéciale immobilisations

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Inscription de la Brigade – Festival des pompiers été 2010**

**CONSIDÉRANT** la demande de participation de la brigade au festival des pompiers de Dolbeau-Mistassini qui se tiendra cette année les 18,19 et 20 juin 2010;

**CONSIDÉRANT** la demande de participation de la brigade incendie au festival des pompiers de St-Casimir qui se tiendra les 29, 30, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2010;

**CONSIDÉRANT** la demande de participation de la brigade incendie au festival des pompiers de Mékinac qui se tiendra cette année à Sainte-Thècle les 13, 14 et 15 août 2010;

**2010-03-065**

**CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Daniel Roy et résolu que le conseil autorise le Service incendie de Lac-aux-Sables à participer à ces festivals et à utiliser cinq (5) équipements individuels de protection de pompier lors de ces événements. Les équipements devront être inventoriés et rapportés sans bris après les festivals. Si un bris survient, il devra être déboursé par le service incendie. Aucun véhicule incendie ne devra quitter la municipalité afin de garder une couverture adéquate. Les frais d'inscriptions et de déplacements seront à la charge du service incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **3.2 Frais de déplacements visite de Maxi-Métal à Saint-Georges-de-Beauce et Pierreville**

**CONSIDÉRANT** que le Service de protection incendie de Lac-aux-Sables est à préparer le cahier de charge pour le camion auto-pompe ;

**2010-03-066**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter de défrayer les frais de transport pour deux (2) membres du service incendie à se rendre chez Maxi-Métal à St-Georges de-Beauce et Pierreville. La directrice générale devra être informée de la date à laquelle se dérouleront les visites avant ces dernières.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **3.3 Dépôt rapport nombre d'appels d'urgence 9-1-1 année 2009**

**2010-03-067**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'accepter le dépôt du rapport de la Centrale 9-1-1 pour le nombre d'appel d'urgence reçu en provenance de la municipalité de Lac-aux-Sables pour l'année 2009.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **4. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **4.1 Avis de motion - Nomination de la rue de la Falaise et de deux chemins dans le secteur du lac-Huron**

**CONSIDÉRANT** que la nomination de la rue de la Falaise n'a jamais été officialisée;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer de manière différente le tronçon desservant les propriétés du 535, 545, 575 et 585 chemin du lac-Huron car ces propriétés ne sont pas accessible directement à partir du chemin du Lac-Huron;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer de manière différente le tronçon desservant les propriétés du 610 et 725 chemin du Lac-Huron car ces propriétés ne sont pas accessible directement à partir du chemin du Lac-Huron :

**CONSIDÉRANT** que cette situation peut entraîner des problématiques principalement en cas d'urgence :

**2010-03-068**

Aline Ménard donne avis de motion que le conseil municipal étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement afin d'adopter la nomination de la rue de la Falaise et de deux nouvelles dénominations pour le chemin desservant les propriétés du 535, 545, 575 et 585 chemin du Lac-Huron et des propriétés situées entre le 580 et le 700 du chemin du lac-Huron.

#### **4.2 Confirmation de travaux – Amélioration du réseau routier**

**CONSIDÉRANT** que les travaux relatifs à la demande de subvention dans le cadre du programme d'Amélioration du réseau routier ont été réalisés;

**2010-03-069**

**CONSEQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu :

- **QUE** le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve les dépenses pour la période de juin à octobre 2009 pour les travaux exécutés sur les chemins cités à l'entente soient les chemins Sainte-Marie, Lac-du-Missionnaire, du Lac-Brûlé, du 2<sup>e</sup> rang Price et de la rue Cloutier pour un montant total de 42 040.78 \$;
- **QUE** les copies des pièces justificatives soient transmises sur demande conformément aux exigences du Ministère des Transports;
- **QUE** les travaux ont été conformément aux présentes faits sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **4.3 Assainissement des eaux usées – secteur lac-Huron - Suivi**

Monsieur le maire, Yvan Hamelin informe le conseil que suite à la demande de citoyens du chemin du lac-Huron que différents scénarios sont présentement en étude au sujet du traitement des eaux usées de ce secteur.

**2010-03-070**

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard et résolu de convoquer les résidents habitants sur le chemin du lac Huron jusqu'au numéro civique 360 à une séance d'information sur ce sujet. Les citoyens seront convoqués par lettre à cette séance qui aura lieu au cours du mois d'avril 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **4.4 Consultation VTT-rue Principale**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des transports demande aux municipalités de faire un avis public et de tenir un registre des personnes désirant inscrire leur désapprobation lorsque le passage de VTT s'effectue sur une longueur de plus de un (1) km sur une même rue ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de signalisation préliminaire présenté par le club quad présente un tronçon continu de plus de un (1) km sur la rue Principale ;

2010-03-071

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier de tenir un registre à cet effet, le mercredi 7 avril 2010 et de faire paraître l'avis public aux endroits désignés par le conseil ainsi que dans l'Écho du Lac du mois de mars. Les résidents pouvant signer le registre sont ceux domiciliés sur la rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1. Demande d'appui CPTAQ - lot 92-p, Rang III Price**

**ATTENDU QUE** le lot visé par la présente demande est en majeure partie boisé et n'est pas cultivé;

**ATTENDU QUE** l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins,

**ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

**ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2010-03-072

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy et résolu que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par M. Camil Tessier auprès de la CPTAQ pour le lot 92-p du rang III Price.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.2. Demande d'appui CPTAQ - 120, 1<sup>er</sup> rang Price**

**ATTENDU QUE** les lots visé par la présente demande bénéficie de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles tel qu'indiqué dans un avis de conformité émis par la CPTAQ le 22 septembre 1998 au dossier 307279;

**ATTENDU QUE** le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et qu'il est utilisé à des fins résidentielles ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu que l'usage supplémentaire qui est demandé sera réalisé à l'intérieur de la résidence,

**ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

**ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal encourage le démarrage d'entreprise;

**2010-03-073**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Lise Méthot et résolu que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Mme Claire Perron auprès de la CPTAQ pour l'immeuble du 120, 1<sup>er</sup> rang Price.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.3. Demande d'appui CPTAQ – lot 27-p, rang 1 Sud-Ouest**

**ATTENDU QUE** le lot visé par la présente demande est adjacent à un lot ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461 ;

**ATTENDU QUE** le secteur visé sur le lot 27-p faisant l'objet de la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces;

**ATTENDU QUE** la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

**ATTENDU QUE** il y a des espaces disponibles en zone blanches pour des terrains de villégiature mais la présente demande permettrait d'améliorer la situation existante;

**ATTENDU QUE** l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu des autorisations qui ont été donné dans ce secteur,

**ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

**ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

**2010-03-074**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Guillaume Champagne auprès de la CPTAQ pour le lot 27-p, 1 rang Sud-Ouest, paroisse de Note-Dame-Des-Anges.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **5.4 Demande d'approbation plan de lotissement - Domaine du Batiscanais**

**CONSIDÉRANT** la phase 1 du projet de développement de villégiature du Domaine du Batiscanais;

**CONSIDÉRANT** le projet de lotissement déposé par Martin Durocher minute 367, dossier 8991 daté du 5 février 2010;

**CONSIDÉRANT** que ce projet comptant plus de 10 terrains nécessite l'approbation du conseil municipal en vertu de l'article 19 du règlement de lotissement 90-201;

**CONSIDÉRANT** le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, dg adjointe que le projet est conforme au règlement 90-201;

**2010-03-075**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le Conseil accepte le projet de lotissement portant la minute 367 du dossier K-8991 pour 21 terrains (A à U) situés sur les lots 1-p, 2-p, 3-p et 4-p du cadastre de la paroisse de St-Rémi en bordure de la rivière Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **5.5. Demande de dérogation mineure – 80 rue Magnan**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2010-0012 soumise par monsieur Jules Boivin le 03 février 2010 et concernant la propriété du 80, rue Magnan. Cette demande vise à obtenir l'autorisation de modifier un bâtiment secondaire dont la hauteur sera supérieure de 0.84 m à celle du bâtiment principal.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

**2010-03-076**

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2010-0012, présentée par Monsieur Jules Boivin concernant la propriété du 80 rue Magnan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.6 Demande à Hydro-Québec lors du changement des poteaux**

**CONSIDÉRANT** qu'il est difficile de procéder au déneigement des trottoirs de la municipalité lorsqu'il y a des poteaux de services installés à l'intérieur du trottoir ;

**CONSIDÉRANT** que l'espace piétonnière est restreinte ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aurait de l'espace pour les positionner à l'extérieur du trottoir ou de les changer de côté ;

**2010-03-077**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Daniel Roy et résolu de demander à Hydro-Québec que lors des changements des poteaux d'électricité de porter une attention particulière afin de les positionner à l'extérieur du trottoir de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.7 Aménagement – rue Sainte-Marie en période estivale**

**CONSIDÉRANT** les différentes problématiques liées aux aménagements de la rue Sainte-Marie en période estivale ;

**CONSIDÉRANT** les efforts qui sont demandés aux citoyens pour la protection des berges ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que la municipalité de Lac-aux-Sables montre l'exemple dans l'application de sa réglementation ;

**2010-03-078**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'appliquer la réglementation de la municipalité et de ne plus épandre de sable supplémentaire sur la rue Sainte-Marie en période estivale. La rue demeurera fermée à la circulation motorisée à compter de la fin du transport scolaire jusqu'au début de l'année scolaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.8 Mai – Mois de l'arbre**

**CONSIDÉRANT** la collaboration de l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice ;

**2010-03-079**

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu que le Conseil municipal déclare le mois de Mai « le mois de l'arbre » et organise une distribution d'arbres gratuits les 19 et 20 mai 2010 fournis par l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice. Le Conseil nomme M. Marius St-Amant responsable de cette activité. La municipalité assumera les frais de transport et de déplacement pour aller chercher les plants à la pépinière de Grandes-Piles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.9 Nomination président CCU**

**CONSIDÉRANT** que le président du comité consultatif d'urbanisme doit être nommé par le conseil sur suggestion des membres du CCU à chaque année;

**2010-03- 080**

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Aline Ménard et résolu de nommer Monsieur Normand Lapointe, président du CCU à partir de ce jour jusqu'à la première rencontre du CCU de l'année 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.10 Inscription formation : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

CONSIDÉRANT que madame Lyne Morneau aura à travailler à l'application de la réglementation touchant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables au cours de l'été 2010 ;

**2010-03-081**

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'inscrire Lyne Morneau à la formation Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui aura lieu au printemps 2010. La formation est gratuite. La municipalité assumera les frais de déplacements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1 Appel d'offre entretien des aménagements paysagers municipaux**

**2010-03-082**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu de demander des soumissions, selon le devis préparé par la directrice générale et son adjointe pour l'entretien des aménagements paysagers municipaux aux entreprises suivantes :

- Bulbi-Serres;
- Claudette Piché, paysagiste;
- Centre Jardin Luc Gravel;
- Serres du domaine des Pointes;
- Tournesol paysagiste
- Les Serres Péradiennes

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **6.2 Mandat CCU - Patrimoine bâti**

CONSIDÉRANT le mandat donné par le conseil précédent au CCU d'élaborer une politique relative à la protection du patrimoine bâti du territoire ;

CONSIDÉRANT le travail effectué à ce jour par le CCU dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-09-02 du CCU demandant au conseil élu en 2009 leur intérêt dans la protection du patrimoine bâti ;

**2010-03-083**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil renouvelle le mandat du CCU dans la préparation d'un document montrant les options possibles à la municipalité pour la protection et la préservation du patrimoine bâti du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **6.3 Demande d'aide financière – Comité des Loisirs**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 13 900,00\$ présentée par le comité des loisirs ;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs offre une grande variété d'activités à la population et qu'il organise les loisirs pour l'ensemble du territoire de notre municipalité ;

**2010-03-084**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 13 900 \$ pour l'année 2010 au Comité des loisirs de Lac-aux-Sables. Cette aide sera versée en quatre versements égaux. Le conseil devra recevoir les états financiers de l'année précédente de l'organisme ainsi que le rapport préliminaire des activités réalisées avant le dernier versement de l'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **6.4 Nomination d'un représentant – Réseau en loisirs Mékinac**

**CONSIDÉRANT** que le Réseau en loisir est un regroupement volontaire de personnes, organismes et institutions de la MRC de Mékinac qui œuvre depuis plus de cinq ans sur le territoire pour l'organisation de plusieurs activités, lesquelles profitent tant aux municipalités locales qu'aux organismes du milieu ;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités de la MRC de Mékinac ont adhéré, au fil des ans, au Réseau en loisir Mékinac, en y déléguant soit un élu municipal et/ou un responsable des activités de loisirs pour participer aux rencontres et aux activités de ce regroupement ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a délégué à titre d'élu M. Réjean Gauthier, pour la représenter ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité des loisirs de Lac-aux-Sables a nommé Cathy Fraser comme sa représentante ;

**2010-03-085**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil entérine la nomination de Cathy Fraser en tant que représentante du comité des loisirs de la municipalité de Lac-aux-Sables au sein du réseau en loisir Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **6.5 Demande d'aide financière 2010 - Maison des jeunes**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée par la maison des jeunes pour l'année 2010 ;

**2010-03-086**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 2 250 \$ pour le premier semestre de l'année 2010 à la Maison des Jeunes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **6.6 Soirée d'accueil pour les nouveaux membres du réseau Biblio COLM à Trois-Rivières**

**2010-03-087**

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que la municipalité nomme madame Lise Méthot, représentante municipale pour la bibliothèque, à la représentée lors de la soirée d'accueil pour les nouveaux membres du réseau Biblio qui aura lieu à Trois-Rivières le 24 mars 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1. Comité Famille – Dépôt - Rapport des actions familles**

**2010-03-088**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter le dépôt du compte-rendu de la rencontre de citoyens de Lac-aux-Sables concernant les actions familles déjà présentes sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **7.2. 150<sup>e</sup> St-Ubalde – Demande de participation à la parade – Char allégorique**

**CONSIDÉRANT** la demande de participation à la parade du 7 août 2010 relative au Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de St-Ubalde ;

**2010-03-089**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'offrir aux gens intéressés la possibilité de préparer un char allégorique pour la municipalité de Lac-aux-Sables qui pourra être utilisé lors de différents événements. Une invitation sera faite dans l'Écho du Lac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **7.3. Varia**

#### **7.3.1 Adoption rapport particularités cueillette des ordures Lac-aux-Sables pour le devis commun avec la MRC de Mékinac**

**2010-03-090**

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'approuver le libellé décrivant les particularités touchant la municipalité de Lac-aux-Sables devant être présenté dans le devis commun de la cueillette des ordures à 2011-2015 de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **7.3.2 Retrait de la municipalité de Lac-aux-Sables dans l'entente de la MRC pour le service d'inspecteur en bâtiments**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables n'a pas utilisé les services offerts par la MRC de Mékinac pour le service d'inspecteur en bâtiments depuis plus de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est préférable que la municipalité retire sa délégation de compétences pour ce service étant donné qu'elle est autonome dans cette compétence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'utiliser le service de façon temporaire si une situation particulière survenait ;

**2010-03-091**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables se retire de l'entente de services d'inspecteur en bâtiments de la MRC de Mékinac. La directrice-générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **7.3.3 Demande d'autorisation de stationnement d'une remorque citerne de la RGMRM**

**CONSIDÉRANT** la demande faite par la RGMRM afin de pouvoir stationner une remorque citerne durant la période estivale sur le territoire de notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de stationner la citerne au 462, rue Saint-Alphonse ne semble pas la plus adéquate ;

**2010-03-092** **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de permettre le stationnement d'une remorque citerne de la RGMRM à l'entrée de l'Éco-Centre situé sur le chemin de la Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 20h18  
Fin : 20h40

**2010-03-093** Suite à la période de questions, il est proposé par Réjean Gauthier appuyé par Daniel Roy et résolu d'ajouter le point **7.5-Abrogation résolution 2010-03-075** et de numéroter le point Levée de l'assemblée 7.6.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **7.5 Abrogation résolution 2010-03-075**

**CONSIDÉRANT** les informations reçues durant la période de questions ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'avoir le plus d'informations possibles avant le lotissement de projets comportant de nombreux terrains ;

**2010-03-094** **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier appuyé par Daniel Roy et résolu d'abroger la résolution 2010-03-075 et de demander l'étude du dossier par le comité consultatif en urbanisme avant d'accepter le projet de lotissement portant la minute 367 du dossier K-8991 pour 21 terrains.

#### **7.6 Levée de l'assemblée**

**2010-03-095** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 20h41.

---

M. Yvan Hamelin,  
Maire

---

Valérie Cloutier Adm.A.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière